

Détergent pour le lavage automatique de la vaisselle en dosage manuel

Description

Suma Active M20 est une poudre concentrée détergente haute performance pour le lavage de la vaisselle en machine spécialement étudiée pour apporter la meilleure action détergente quelle que soit la dureté de l'eau.

Propriétés principales

Suma Active M20 est une poudre détergente alcaline conçue pour une utilisation en petite machine à laver la vaisselle professionnelle. Elle contient des alcalins efficaces contre les graisses. La formule contient également un mélange de séquestrants qui prévient la formation du tartre quelle que soit la dureté de l'eau ainsi que du chlore actif pour une élimination efficace des tâches.

Bénéfices

- Excellents résultats grâce à la bonne dissolution de sa poudre
- Élimination efficace des tâches grâce à la présence de chlore actif
- Compatible avec toutes les duretés d'eau
- Facilité d'utilisation grâce à son pouvoir de dissolution et à sa stabilité
- Utilisable en machines professionnelles

Mode d'emploi

Le dosage minimum recommandé est de 1.0 g/L* selon la dureté de l'eau (voir le tableau) et les spécificités du site.

Dureté de l'eau (TH °F)	Dosage en g/L d'eau
0 - 12	1.0
12 - 26	2.0
26	3.0





Diversey™



suma®

Active

M20

Données techniques

Aspect: Poudre blanche

Valeur pH (en solution): 12,2

Densité relative (20°C): 1,04

Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production moyenne et ne doivent pas être prises comme spécifications.

Recommandations pour la manipulation et le stockage

Toutes les informations de sécurité sur l'utilisation et la manipulation de ce produit sont fournies sur la Fiche de Données de Sécurité qui peut être consultée et/ou obtenue sur Internet : sds.diversey.com.

Compatibilité du produit

Suivant nos instructions d'utilisation, Suma Active M20 est adapté à tous les matériaux généralement rencontrés en cuisine.

Législation

Produit de nettoyage conforme :

- au Règlement Détergent CE 648/2004,

- à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (décret du 17.06.98).